



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 22 juillet 2011

Présents: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, B. DUFRERNEZ, T. BESANCON, D. BALON, I. GIGOS, MP. JAILLET, J. MOSIMANN, T. RUCHTI et L. SIBRE

Excusés: E. RUYER (proc. à G. MOUILLESEAUX), C. BOIRIN (proc à J. MOSIMANN)
C. MENIGOZ (proc. à F. RABIER), M. LALLEMAND (proc à D. BALON),

Absents:, S. DEFAULT

Monsieur Bruno Dufernez a été nommé secrétaire.

Mairie : Isabelle Casadei

Début : 20 h

Fin : 22h30

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situations : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de Bessoncourt serait réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service de remplacement.

Le conseil municipal adopte cette délibération, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion

Mise à disposition ascendante d'agents du service périscolaire de la Communauté de communes du Tilleul au profit de la Commune

Le Maire propose la mise en place d'une convention pour matérialiser la mise à disposition d'agents du service périscolaire de la Communauté de Communes du Tilleul au profit de la Commune.

Il souligne les caractéristiques de cette mise à disposition :

- Mise à disposition donnant lieu au remboursement par la Commune du coût salarial au prorata du temps employé par elle ;
- Mise à disposition fixée à 8 heures hebdomadaires pendant la période scolaire (de septembre à juin) à raison de 2 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 15 h 30,

Le Conseil municipal accepte cette mise à disposition, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et tous les documents y afférant.



Constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit de Mr et Mme PICILI

Le Maire propose la mise en place d'une servitude de passage de canalisations d'eau et d'assainissement pour la viabilisation d'un terrain appartenant à Mr et Mme Picili Vincent, cadastrée D 624.

Cette servitude se fera sur les parcelles D 652 et D76 appartenant à la commune.

Le Conseil municipal accepte la mise en place de cette servitude, à titre gracieux, au profit de Mr et Mme PICILI ; autorise le Maire à signer l'acte relatif à cette servitude.

Transfert de voirie dans le domaine public pour le lotissement Monnier

L'indivision Monnier a réalisé au lieu dit « sur le Creux » un lotissement et la construction de réseaux et d'une voie de circulation qui rejoint la voirie du lotissement sur le Creux.

Les plans de récolement des réseaux ont été fournis.

La voirie a été réalisée en enrobé, l'éclairage public mis en place.

Une convention de transfert a été signée en 26 février 2009.

Les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession de cette voirie dans le domaine communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la rétrocession de la voirie du Lotissement Monnier, parcelle cadastrée AA 188 d'une surface de 458 m² autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession relatif à ce dossier.

Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 2 septembre 2011 à 20 h.